

Thème : Les baux d'habitation : aspects juridiques et pratiques

Date : Vendredi 13 novembre 2020 de 9h30 à 17h

Lieu : Ordre des Avocats - 11 Rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS

Objectifs :

- *Faire le point sur les réformes*
- *Maîtriser les techniques rédactionnelles pour prévenir le risque contentieux*
- *Prendre en compte les changements opérés par la loi ALUR et identifier les situations à risque*
- *Répondre aux questions pratiques que vous rencontrez dans l'exercice de vos missions*

Programme :

I. Conclusion du contrat

II. Durée du contrat

III. Les obligations des parties

- A. Obligations du locataire
- B. Obligations du bailleur

IV. La fin du bail

- A. Congé par le bailleur
- B. Congé par le locataire
- C. Résiliation du bail et expulsion

V. Litiges

- A. Commission de conciliation
- B. Compétence juridictionnelle

Moyens pédagogiques

Conférence interactive, échanges entre et avec les participants

Intervenant

Maître Patrice HUGEL, Avocat au Barreau d'Angers, spécialisé en droit immobilier

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.